



Réunion publique de présentation de l'appel à projet Maison des Entrepreneurs - Phase Test d'activité

Le 14/10/2022

Questions-Réponses

1. Question : Pourquoi y a-t-il une différence de soutien sur les contrats CAPE (CAE : 2400€/contrat CAPE et couveuses : 1300€ / contrat CAPE) ?

Réponse : Il s'agit de plafonds, basés sur une fourchette haute, qui ont été calculés par rapport aux moyennes de ces dernières années. Les montants sont différents car les accompagnements sont également différents (notamment en terme de temps d'accompagnement).

2. Question : Peut-on intégrer les fonds FEDER dans les plans de financement ?

Réponse : Les enveloppes sont aujourd'hui très contraintes. L'État a redéfini les lignes de partage, et il n'y a plus de ligne au titre du FSE sur le périmètre de l'entrepreneuriat. Côté Région, les crédits FEDER mobilisables sont légèrement inférieurs à ceux d'aujourd'hui, et ne pourront donc pas palier au retrait de l'engagement de l'État sur cette thématique.

3. Question : Le volume d'heure alloué est de 10h mais il n'y a pas de volume d'heures maximum ?

Réponse : Tous les opérateurs proposent des accompagnements supérieurs à 10h. Un seuil maximum n'a pas été proposé pour laisser une marge de manœuvre aux partenaires dans leurs propositions, mais également pour valoriser les accompagnements de longue durée, d'autant que les contrats CAPE ne sont plus limités à 12 mois.

4. Question : Il est difficile de compléter le dossier mis à disposition sur le site région, car la mise en page « saute » à chaque modification.

Réponse : Le dossier peut vous être envoyé par mail individuellement sous un autre format si nécessaire.



5. Question : De quelle manière va-t-on justifier de chaque accompagnement ?

Réponse : Cela se fera via l'extranet et la saisie en sera simplifiée grâce au QR Code mis en place à partir de Janvier 2023.